



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf décembre à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2023-58**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **15/12/2023**

ABSENTS : M. COPPI Jacques, M. IANNELLI François, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Angé

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **15**

Nb Conseillers présents : **11**

Nb Conseillers représentés :

Quorum : **8**

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Attribution des subventions de fin d'année aux associations au titre de l'année 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à la vie associative locale, il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	OBJET	MONTANT
Annunziata	Entretien de l'église paroissiale	1 000,00 €
Association Inseme	Santé – Soutien aux familles	400,00 €
Rugby Club du Nebbiu	Sport	400,00 €
TOTAL		1 800,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 11	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus énoncée ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20231229-DL-2023-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2024
Publication : 02/01/2024

Le Maire
M. Claude FLORI

